



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En préambule M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur l'association des villages circulaires (approuvé à l'unanimité).

1) Approbation du CR du 27 janvier 2011

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 à l'approbation.

Adopté à l'unanimité

2) Lancement de la procédure de P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Tribunal Administratif en date du 30/12/2010 annulant le Plan Local d'Urbanisme qui avait été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 11/02/2008.

Cette décision a été notifiée à la commune le 06/01/2011 et depuis cette date, les dispositions du P.O.S. adopté le 13/02/1989 et modifié le 11/10/1999 se substituent à celles du P.L.U.

M. le Maire précise que la décision d'annulation est basée sur la forme et que tous les points de rejets sur le fond n'ont pas été retenus.

Gilles COUGOUREUX lit la proposition de délibération de lancement du P.L.U.

Guy-Charles AGUILAR conteste cette action et souhaite que le PLU soit repris non pas au début mais après le PADD. Le Maire donne lecture du jugement en démontrant que le vice retenu date de 2003.

Franck VIDAL reprend les propos du Maire et démontre que notre avocat a recommandé et prescrit une procédure que nous suivrons.

Pour mémoire, la procédure judiciaire du PLU a coûté environ 10 000 € à la commune.

Frais d'urbaniste à venir environ 30 000 €, frais de dossier et d'envoi environ 10 000 €.

Soit à ce jour, une dépense objective de 50 000 €

Adopté à la majorité (12 pour, 1 contre AGUILAR, 1 Abstention LAMONT n'étant pas présent lors du débat)

3) Procédure de consultation urbaniste

Gilles COUGOUREUX lit la proposition de délibération.

Guy-Charles AGUILAR conteste cette procédure

Adopté à la majorité (12 pour, 1 contre AGUILAR, 1 Abstention KORPAL)

4) Association des villages circulaires



Le conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser cette association à demander des subventions au Conseil Général d'une part, et d'autre part au Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20H00

Le Maire,

Jean-François RUIZ